



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 novembre 2016**

Délibération n° 2016-1552

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Education artistique - Collèges - Soutien à des classes à option artistique et à trois partenaires pour des programmes d'actions sur l'année scolaire 2016-2017**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouvermeyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 10 novembre 2016**Délibération n° 2016-1552**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Education artistique - Collèges - Soutien à des classes à option artistique et à trois partenaires pour des programmes d'actions sur l'année scolaire 2016-2017**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Au titre de ses compétences éducatives et culturelles, la Métropole de Lyon accompagne des actions d'éducation artistique et culturelle au sein des collèges. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République reconnaît l'éducation artistique et culturelle comme une composante de la formation générale de tous les élèves, et institue un parcours allant de l'école au lycée. Ce parcours a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art, à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle.

Pour l'année 2016-2017, 4 dispositifs sont proposés au Conseil :

- le soutien à des établissements scolaires proposant des classes à option artistique,
- le soutien au projet "La musique des oiseaux à la conquête du patrimoine sonore" du Groupe des musiques vivantes de Lyon (GMVL),
- le soutien au projet "Dose le son" du Groupement Rhône-Alpes des lieux de musiques actuelles (GRAL),
- le soutien à une action d'éducation artistique dans le cadre de la biennale "Nos futurs" du Théâtre nouvelle génération (TNG).

I - Le soutien à des établissements scolaires proposant des classes à option artistique

Ce dispositif a vocation à permettre l'accompagnement financier de classes de collèges mettant en œuvre un projet artistique durant une année scolaire, dans le cadre d'un partenariat avec une structure culturelle. Il s'agit d'actions couvrant l'ensemble de l'année, avec des rendez-vous réguliers, et intégrant une pratique régulière de la discipline choisie.

Un collège peut ainsi bénéficier d'un financement en proposant aux élèves un projet annuel intégrant l'acquisition d'une pratique artistique dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre, du cirque, des arts visuels, de la lecture, etc. Ne peuvent être soutenues que les collaborations avec des structures culturelles, et dans le cadre d'un partenariat s'inscrivant de façon cohérente dans l'environnement territorial du collège.

Les demandes des collèges ont été recensées dans le cadre d'un appel à projets de la Métropole de Lyon au titre des actions éducatives liées aux projets d'établissements, adressé aux 77 collèges publics de la Métropole au titre des actions liées aux projets d'établissements. La liste des 5 collèges retenus ainsi que des soutiens proposés est présentée en annexe, le soutien de la Métropole de Lyon à ces projets représente un montant total de 7 400 €. Le versement des subventions interviendra sur transmission d'un descriptif détaillé du projet (échéances, budget prévisionnel) et d'un appel de fonds. Le bilan de l'action réalisée devra impérativement être fourni à la fin de l'année scolaire 2016-2017, et au plus tard pour le 30 septembre 2017, par chaque collège bénéficiaire de la subvention.

II - Le soutien au projet "La musique des oiseaux à la conquête du patrimoine sonore" du Groupe musiques vivantes de Lyon (GMVL)

L'association Groupe musiques vivantes de Lyon (GMVL) est un centre de ressources pour les musiques électroacoustiques : création / accueil de compositeurs dans les studios, production et diffusion de spectacles, concerts, expositions, interventions pédagogiques et formation professionnelle, édition de CD/DVD et livres.

Le GMVL mène dans le cadre de ses activités une mission de centre de formation et de sensibilisation aux arts reposant sur l'emploi des nouvelles technologies liées au son. Les interventions pédagogiques sont très diversifiées et s'adressent à tous les niveaux d'enseignement, et, notamment, aux collégiens.

Depuis de nombreuses années, le GMVL a orienté son travail autour de la prise de son et du paysage sonore naturaliste. Ainsi, le GMVL développe et propose des créations musicales spécifiques, des expositions sonores, des programmes de formation dans le domaine de la prise de son naturaliste, mais aussi des travaux relatifs à l'utilisation du son naturel dans la musique, de la composition musicale pure, à la création radiophonique ou encore à l'illustration sonore.

Le projet pédagogique et artistique "La musique des oiseaux à la conquête du patrimoine sonore" (7^e édition en 2016-2017) s'inscrit dans le cadre du développement spécifique des activités du GMVL autour du paysage sonore.

Ce projet invite les élèves à participer à la mise en forme d'une pièce musicale, en étroite collaboration avec un compositeur. Afin de mener à bien ce projet, les compositeurs interviennent dans les classes pour animer des interventions artistiques tout au long de l'année. Plusieurs événements viennent ponctuer ce parcours artistique (semaine du son, restitution finale, etc.).

4 classes issues de 3 collèges de la Métropole (une classe de 4^{ème} du collège Théodore Monod de Bron, une classe de 6^{ème} du collège Olivier de Serres de Meyzieu, et 2 classes de 4^{ème} du collège Paul Vallon de Givors) ont participé à ce projet durant l'année scolaire 2015-2016, qui avait été soutenu par la Métropole à hauteur de 4 000 €. Le travail sur ce projet, à la fois théorique et pratique, a été pour les élèves l'occasion de découvrir toute la chaîne de transformation du son, de l'enregistrement au traitement final. Il leur permet, notamment, de prendre le recul nécessaire pour les amener à réfléchir sur ce qu'ils voient et surtout entendent quotidiennement sur leurs écrans.

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole de poursuivre le soutien et d'attribuer une subvention d'un montant de 4 000 € au profit du GMVL, dans le cadre de la participation de 4 collèges de la Métropole de Lyon au projet "La musique des oiseaux à la conquête du patrimoine sonore" durant l'année scolaire 2016-2017. La subvention attribuée sera versée sur production d'une présentation détaillée du projet (établissements et classes sélectionnées, budget prévisionnel) et d'un appel de fonds. Un bilan pédagogique et financier devra être transmis à la Métropole de Lyon à l'issue du projet.

III - Le soutien au projet "Dose le son" du Groupement Rhône-Alpes des lieux de musiques actuelles (GRAL)

L'association Groupement Rhône-Alpes des lieux de musiques actuelles (GRAL) a été créée en 2010 à l'initiative des lieux de musiques actuelles de la région Rhône-Alpes. Il fédère aujourd'hui 17 lieux sur les 8 départements de la région, dont 3 dans la Métropole de Lyon (Épicerie Moderne à Feyzin, Marché Gare à Lyon et Jack Jack à Bron). Il représente et valorise leurs missions, à la fois lieux de diffusion mais également d'accompagnement des pratiques amateurs et professionnelles (structures équipées de studios de répétition, de studios d'enregistrement dans certains cas).

Depuis l'année 2012, le GRAL organise le projet "Dose le son". Il consiste en des concerts pédagogiques de prévention des risques auditifs destinés aux élèves des collèges et lycées de la région. 2 groupes de musique régionaux sont choisis pour assurer ces concerts et réalisent un travail de création d'un spectacle pédagogique adapté à la cible et ludique. Les enseignants des établissements scolaires participants sont formés au préalable, afin de s'approprier ce thème de la prévention des risques auditifs qui offre de multiples clefs d'entrées pédagogiques.

En 2015-2016, 664 élèves issus de 12 des collèges du territoire métropolitain ont participé à ce projet, dans le cadre de 8 concerts (Pablo Picasso à Bron, Frédéric Mistral à Feyzin, Gilbert Dru à Lyon 3°, Clément Marot à Lyon 4°, Jean Moulin à Lyon 5°, International à Lyon 7°, Victor Grignard à Lyon 8°, Jean Giono à Saint Genis Laval, Jules Michelet à Vénissieux, Louis Aragon à Vénissieux, Les Iris et EREA René Peulet à Villeurbanne).

Le soutien de la Métropole de Lyon à ce projet en 2016-2017, qui croise plusieurs de ses champs d'intervention (culture, éducation, prévention santé), permet l'organisation de 2 concerts supplémentaires intégrant au dispositif environ 400 élèves issus du territoire (environ 200 élèves par concert organisé).

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention d'un montant de 3 000 € au profit du GRAL, dans le cadre de la participation de classes issues de collèges de la Métropole de Lyon au projet "Dose le son" durant l'année scolaire 2016-2017. La subvention attribuée sera versée sur production du programme des concerts (établissements et classes sélectionnées, budget prévisionnel) et d'un appel de fonds. Un bilan pédagogique et financier devra être transmis à la Métropole de Lyon à l'issue du projet.

IV - Le soutien à une action d'éducation artistique dans le cadre de la biennale "Nos futurs" du Théâtre nouvelle génération (TNG)

Labellisé Centre dramatique national par l'État, installé à Lyon 9° et géré par une société coopérative et participative (SCOP), le TNG est un lieu dédié en priorité à la création théâtrale. Il développe une programmation ouverte aux nouvelles formes d'écritures théâtrales à destination de toutes les générations de publics, avec un accent fort en direction de l'enfance et de la jeunesse.

Le TNG porte, dans le cadre d'un contrat de décentralisation, des missions de formation et d'actions culturelles à travers des ateliers de pratique théâtrale, des rencontres avec les équipes artistiques (metteurs en scène, scénographes, auteurs, acteurs, dont certains sont en résidence), des visites du théâtre, etc.

Dans le cadre du festival "Nos futurs" qu'il présente en biennale à l'automne 2016, le TNG propose d'intégrer 2 classes d'un collège en vue de mener un travail artistique en résonance à la présentation du spectacle "Cosmos 110", projet qui se poursuivra tout au long de l'année scolaire 2016-2017 de manière à avoir une cohérence globale sur la réflexion "imaginer demain" pour les élèves concernés.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention d'un montant de 3 000 € au profit de la SCOP TNG, pour la participation de 2 classes de collégiens de la Métropole de Lyon à ce projet dans le cadre de la biennale "Nos futurs". La subvention attribuée sera versée sur production d'une présentation détaillée du projet (établissement et classes sélectionnées, budget prévisionnel) et d'un appel de fonds. Un bilan pédagogique et financier devra être transmis à la Métropole de Lyon à l'issue du projet ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention dans le cadre du soutien aux classes à option artistique de 5 collèges publics pour un montant total de 7 400 € tels que détaillés en annexe pour l'année 2016,

b) - l'attribution d'une subvention d'un montant de 4 000 € à l'association Groupe musiques vivantes de Lyon (GMVL),

c) - l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association Groupement Rhône-Alpes des lieux de musiques actuelles (GRAL),

d) - l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 € à la Société coopérative et participative (SCOP) Théâtre nouvelle génération (TNG).

2° - Autorise monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - comptes 657382 et 6574 - fonction 311 - opération n° 0P33O3063A à hauteur de 14 400 € et exercice 2016 - compte 6574 - fonction 311 - opération n° 0P33O3589A à hauteur de 3 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.